

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Potton

Séance extraordinaire du Conseil municipal du Canton de Potton tenue le **jeudi 13 février 2020**, à la salle des Comités de l'Hôtel de Ville. La séance débute à 18h00.

Sont présents, le Maire, Jacques Marcoux, les Conseillers André Ducharme, Edward Mierzwinski, Francis Marcoux, Michael Laplume et Jason Ball. Tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation en bonne et de la forme.

La séance est présidée par le Maire Jacques Marcoux. Le Directeur général secrétaire-trésorier, Martin Maltais, agit comme secrétaire d'assemblée. Trois citoyens assistent à l'assemblée.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE ET PRÉSENCES

Le Maire, Jacques Marcoux, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020 02 18

Il est proposé par Francis Marcoux
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté :

ORDRE DE JOUR Séance extraordinaire Le 13 février 2020 à 18h30

1. Ouverture de la séance extraordinaire et présences;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions
4. Demande d'appui et de contribution du Groupe bénévole municipal de Potton (GBMP) au programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales de la MRC Memphrémagog;
5. Répartition de l'enveloppe d'aide financière aux organismes communautaires municipaux;
6. Correction au parcours du contrat de déneigement (secteur 2);
7. Programme d'aide à la voirie locale Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local et Redressement des infrastructures routière locales – Dossier 2018-813;
8. Mandat pour la désobstruction des cours d'eau;
9. Période de questions;
10. Fermeture de l'assemblée.

ADOPTÉ.

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Raymond Cherrier – désire connaître le montant investit dans le projet de la grange ronde à ce jour.

M. le Maire donne les détails des quelques 900 000\$ qui ont été investis dans la restauration de la grange ronde à ce jour en spécifiant que la municipalité n'a injecté que 30000\$ dans la restauration de la grange ronde.

Raymond Cherrier – simple commentaire à l'effet que le projet de restauration de la grange ronde s'est réalisé sans réelle transparence, de plus, il craint la future gestion en soit ainsi.

M. le Maire mentionne que des représentants du GBMP ont rencontré le conseil le 12 février afin de fournir d'avantage d'information sur les étapes à venir dans le projet, de plus le conseil et le GBMP vont tenir sous peu des rencontres de planification.

Mme Edith Smeesters – Elle explique le fonctionnement du GBMP depuis sa création et elle relate les grandes lignes de la restauration de la grange ronde au bénéfice des gens présents.

M. Pouliot – commentaire à l'effet que si le coût est nul pour les contribuables, il est en faveur du projet de grange ronde, sinon, il se dit en défaveur si les contribuables ont à déboursier surtout lié au fait que bon nombre de citoyens de Potton sont à revenus précaires.

M. le Maire mentionne qu'avec le développement futur dans le canton, il est raisonnable de croire que le fardeau fiscal des contribuables est appelé à diminuer, il relate la hausse continue de la perception des droits de mutation.

M. Pouliot – La municipalité a-t-elle obtenu une subvention pour le second puits du village?

M. le Maire précise que non et que Nexkemia paie une large part compte tenu sa consommation.

2020 02 19

4- DEMANDE D'APPUI ET DE CONTRIBUTION DU GROUPE BÉNÉVOLE MUNICIPAL DE POTTON (GBMP) AU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX INITIATIVES CULTURELLES LOCALES DE LA MRC MEMPHRÉMAGOG

CONSIDÉRANT QUE le GBMP dépose une demande d'aide financière de 4000 \$ au « programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales de la MRC de Memphrémagog » et qu'il a besoin d'une contribution au moins équivalente de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne des espaces d'interprétation à l'intérieur de la grange ronde de Mansonville, en l'occurrence : un espace pour illustrer la fabrication du beurre et un autre espace pour visionner deux courts-métrages réalisés par l'historienne Louise Abbott : le premier sur la restauration de la grange ronde et le deuxième sur le fonctionnement d'une grange ronde.

CONSIDÉRANT QUE la grange ronde de Mansonville est une des dernières qui subsistent au Québec, qu'elle constitue un levier économique pour la municipalité de par son attrait touristique, patrimonial et communautaire et que tout cela va bénéficier aux citoyens de Potton.

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Jason Ball
et résolu

QUE la Municipalité du Canton de Potton appuie la demande de contribution formulée par le GBMP auprès de la MRC Memphrémagog et qu'elle s'engage à y injecter la somme équivalente, soit la somme de 4000 \$ demandée pour l'installation des expositions dans la grange ronde en 2020

REJETÉE SUR DIVISION

Le maire Jacques Marcoux et le conseiller Jason Ball vote POUR. Les conseillers André Ducharme, Edward Mierzwinski Francis Marcoux et Michael Laplume vote CONTRE.

2020 02 20

5- RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire poursuivre en 2020 son engagement à maintenir un programme de financement aux organismes sociocommunautaires pour contribuer au mieux-être de la collectivité et à la pérennité des organismes ;

CONSIDÉRANT QUE la somme consacrée au financement des organismes en 2019 était de 50 000\$ dont 36 750\$ ont été effectivement déboursé et qu'en 2020 la somme a été maintenue à 50 000\$ lors de l'établissement du budget annuel pour l'exercice 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes reçues pour 2020 accompagnant les redditions de comptes des organismes ayant reçu une aide financière pour 2019 cumulent 24500\$ pour 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Edward Mierzwinski
et résolu

DE RÉPARTIR l'enveloppe budgétaire prévue dans le budget 2020 entre les organismes suivants :

Nom de l'association	Accordé
Association du Patrimoine de Potton Inc.	6 000\$
Centre d'action bénévole Missisquoi-Nord	10 000\$
Cinéma Potton	2 000\$
L'école Baluchon	1 000\$
Les 4 loups (lac Memphrémagog)	1 000\$
Mansonville Elementary School	1 000\$
Tour des arts	1 000\$
Club Optimiste de Mansonville	2 500\$
Totaux	24500\$

Le tout pour un total de 24500\$ affecté pour l'exercice fiscal 2020 et un solde inutilisé du budget adopté pour 2020 de 25500\$ mis en réserve.

D'INFORMER chaque organisme qu'un rapport de l'utilisation des fonds doit être déposé au plus tard le 15 novembre 2020 accompagné d'une demande pour l'exercice suivant, faute de quoi, l'éventuelle aide financière pourrait ne pas être renouvelée en 2020.

ADOPTÉE.

2020 02 21

6- CORRECTION AU PARCOURS DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT (SECTEUR 2)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a accordé en 2017 un contrat à Excavation Aljer inc. pour le déneigement du secteur 2

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2019 12 15 prévoyait un ajout de 1,85 km en 2020 au contrat pour le déneigement du secteur 2 mais qu'en réalité un ajout de 2,2 km aurait dû être inscrit;

CONSIDÉRANT QUE les contrats de déneigement prévoient l'ajout de chemins par la municipalité en appliquant un ajustement au contrat au prorata de la distance pour l'année visée, lequel est payable à l'entrepreneur lors du dernier versement annuel ;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Michael Laplume
et résolu

D'AVISER l'entrepreneur Excavation Aljer inc. de la correction suivante pour le secteur 2 :

- Chemin du Domaine – comprenant une longueur de 600 mètres;
- Chemin Claude-George, une partie du chemin Egan-Chambers, une partie de chemin G.-Taylor et une partie du chemin Mathewson – comprenant une longueur de 1600 mètres.

ADOPTÉE.

2020 02 22

7- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – DOSSIER 2018-813

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Potton a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021**;

CONSIDÉRANT QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le Ministre de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE le solde de l'aide financière, **s'il y a lieu**, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Potton s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);
- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le **1^{er} janvier 2021**.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Potton s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, **le cas échéant**;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, **au plus tard le 31 décembre 2020**, sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Potton a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur :

- Estimation détaillée du coût des travaux

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par **André Ducharme**
et résolu

QUE la Municipalité du Canton de Potton confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE.

2020 02 23

8- MANDAT POUR LA DÉSOBSTRUCTION DES COURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en charge de la désobstruction des cours d'eau sur son territoire et qu'afin d'éviter des situations d'urgence et des dommages matériels, des aménagements et des interventions régulières dans les endroits problématiques sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE divers aménagements effectués au cours des dernières années aux endroits où des barrages de castors obstruent l'écoulement de l'eau nécessitent une surveillance et un entretien afin d'assurer leur pérennité;

CONSIDÉRANT QU' Olivier Tremblay, spécialiste en gestion du castor ayant réalisé diverses interventions et aménagé plusieurs installations au cours des dernières années, offre ses services pour effectuer les travaux nécessaires afin de rétablir l'écoulement de l'eau aux endroits problématiques et assurer le bon fonctionnement et l'entretien des installations en place;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2020 prévoit les crédits nécessaires pour la désobstruction des cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par **Francis Marcoux**

et résolu

D'AUTORISER le Directeur général secrétaire trésorier à mandater Olivier Tremblay pour les travaux nécessaires à la désobstruction des cours d'eau et au contrôle du castor jusqu'à concurrence des budgets alloués à cette fin;

D'AMORCER une démarche de réflexion afin de voir les options envisageables dans le but de réduire les coûts futurs liés à ce mandat.

ADOPTÉE.

9- PÉRIODE DE QUESTIONS

10- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Michael Laplume** et résolu que la séance soit levée à **19h20**.

Le tout respectueusement soumis,

Jacques Marcoux
Maire

Martin Maltais
Directeur général secrétaire-trésorier

Je, Jacques Marcoux, Maire de la Municipalité du Canton de Potton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.